

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DE CLUBS VETERANS 2017

Le règlement est celui du championnat par équipes de club édité par la FFPJP.

Les feuilles de match sont identiques.

Seuls les joueurs et joueuses ayant au moins 60 ans dans l'année peuvent y participer.

ADDITIF

Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité. 39 équipes ont été engagées en 2017.

Le CDC vétérans comporte deux divisions :

- **1^{ère} division** : 2 poules de 8
- **2^{ème} division** : 2 poules de 8 et 1 poule de 7

A l'issue de la compétition, les trois derniers de chaque poule de 1^{ère} division seront rétrogradés en 2^{ème} division.

Les deux premiers de chaque poule de 1^{ère} division disputeront les 1/2 finales (1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B et 1^{er} poule B contre 2^{ème} poule A) le 28 septembre 2017 à 09h00 à Gevrey. La finale aura lieu le 28 septembre 2017 à 14h30 à Gevrey.

Le champion (et) le vice champion (en attente décision régionale) de 1^{ère} division disputera (ou disputeront) la phase finale «Régionale» (date et lieu non déterminés).

Les deux premiers de chacune des poules de 2^{ème} division accéderont en 1^{ère} division.

Les premiers de chaque poule et le meilleur deuxième de 2^{ème} division disputeront les 1/2 finales (tirage intégral) le 28 septembre 2017 à 09h00 à Gevrey. La finale aura lieu le 28 septembre 2017 à 14h30 à Gevrey.

Sous réserve des décisions de la commission territoriale de Bourgogne ou du nouveau comité régionale Bourgogne-Franche Comté, concernant le championnat régional des clubs vétérans.

Les feuilles de match (sur lesquelles la mention "VETERANS" sera ajoutée de manière très lisible) devront être transmises par le club recevant, au comité départemental de Côte d'or, dès le lendemain des rencontres. Cela permettra la mise en ligne rapide sur le site du comité, des résultats et classements.

Un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus en changer que ce soit d'une division à une autre ou dans une même division ou un même groupe.

Limitation de la présence de 2 joueurs maximum d'une division supérieure sur la feuille de match d'une division inférieure.

Le club «recevant» pourra demander l'organisation de la rencontre sur le terrain du club «visiteur» si celui-ci est d'accord. Les rencontres débiteront à 14 h 30.

Il n'y aura pas d'arbitres officiels sur cette compétition lors des parties de poule. Le fair-play des joueurs est requis.

Les amendes pour forfait sont celles prévues par le règlement fédéral du championnat des clubs.

Une équipe est déclarée forfait si elle présente moins de 4 joueurs.

- **Premier forfait** : Amende de 100 € pour un match.
- **Deuxième forfait** : Forfait général ; Amende de 100 € + 400 € de forfait général.

Le Comité de Pilotage